

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

2026 – 2031



Liste des abréviations

CC7V	Communauté de Communes des 7 Vallées
CCES	Commission consultative d'élaboration et de suivi
DAE	Déchets d'activités économiques
DMA	Déchets ménagers et assimilés
OM	Ordures ménagères
OMA	Ordures ménagères et assimilés
OMR	Ordures ménagères résiduelles
PAP	Porte-à-porte
PAV	Point d'apport volontaire
PLPDMA	Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
PNPD	Plan national de prévention des déchets
PRPGD	Plan régional de prévention et de gestion des déchets
SMTT	Syndicat mixte de traitement et de tri
TI	Tarifification incitative

Table des matières

- 1. Introduction**
- 2. Elaborer un PLPDMA**
- 3. Présentation de la Communauté de Communes des 7 Vallées**
 - 3.1 Les compétences
 - 3.2 La taille des communes
 - 3.3 Typologie des habitats
 - 3.4 Les ménages
 - 3.5 Les « non-ménages » et l'activité économique
- 4. Le service public de Prévention et de gestion des déchets**
 - 4.1 Organigramme
 - 4.2 Organisation de la collecte et du traitement des DMA
 - 4.3 Les déchetteries
 - 4.4 Production des DMA par flux
 - 4.5 Caractérisation des OM
- 5. Les actions de prévention**
- 6. Synthèse du diagnostic AFOM**
- 7. Objectifs pour 2030**
- 8. Les actions et leur planning prévisionnel de mise en œuvre**
- 9. Les actions**

1. Introduction

La quantité de déchets produits par les ménages français a fortement augmenté depuis les années 1980. Croissance démographique et économique, couplée aux progrès technologiques, mais aussi à l'évolution des habitudes et des modes de vie ont eu pour effet de doubler la production d'ordures ménagères en quarante ans. Cette augmentation n'est pas sans conséquences sur l'environnement.

Afin de préserver la qualité de l'environnement et les ressources naturelles, les politiques publiques font de la prévention des déchets leur priorité numéro une car « **le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas** ».

Si la loi du 15 juillet 1975 définit principalement la notion de déchet comme étant : « *Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon* », la loi du 13 juillet 1992 introduit quant à elle la notion de prévention en énonçant comme objectif principal de « *Prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits* ».

La prévention de la production des déchets est un axe prioritaire des politiques publiques de l'environnement depuis les lois « Grenelle I et II » de 2009 et 2010. En 2015, la loi de transition énergétique pour la croissance verte, dans ses enjeux de lutte contre les gaspillages et de promotion de l'économie circulaire, a renforcé le rôle de la prévention en fixant d'autres objectifs ambitieux de réduction des déchets.

Figure 1 : Contexte Réglementaire



Source : Etude d'optimisation du service déchets Rapport Phase 1

L'expérience du terrain prouve que ces actions de prévention des déchets, lorsqu'elles constituent des exemples à suivre, ne peuvent efficacement porter leurs effets que si les acteurs locaux se les approprient pour les décliner dans les territoires. Dans ce cadre, les rôles de planification et de programmation des collectivités territoriales sont essentiels.

- Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire.
- Le décret n°2015-662 du 14 juin 2015 relatif aux PLPDMA en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Ce dispositif de planification territoriale de la prévention des déchets repose sur plusieurs échelons de planification coordonnées entre eux et couvrant, dans une approche intégrée, les questions de prévention et de gestion des déchets. Il requiert, notamment, la compatibilité des PLPDMA avec les dispositions du Programme National de Prévention des Déchets (PNPD) et du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) s'appliquant sur le territoire.

2) Elaborer un PLPDMA

Un PLPDMA est un document de planification territoriale obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012, réglementé par le décret n°2015-662 du 10 juin 2015.

Le décret précise le contenu et les modalités d'élaboration du PLPDMA, notamment :

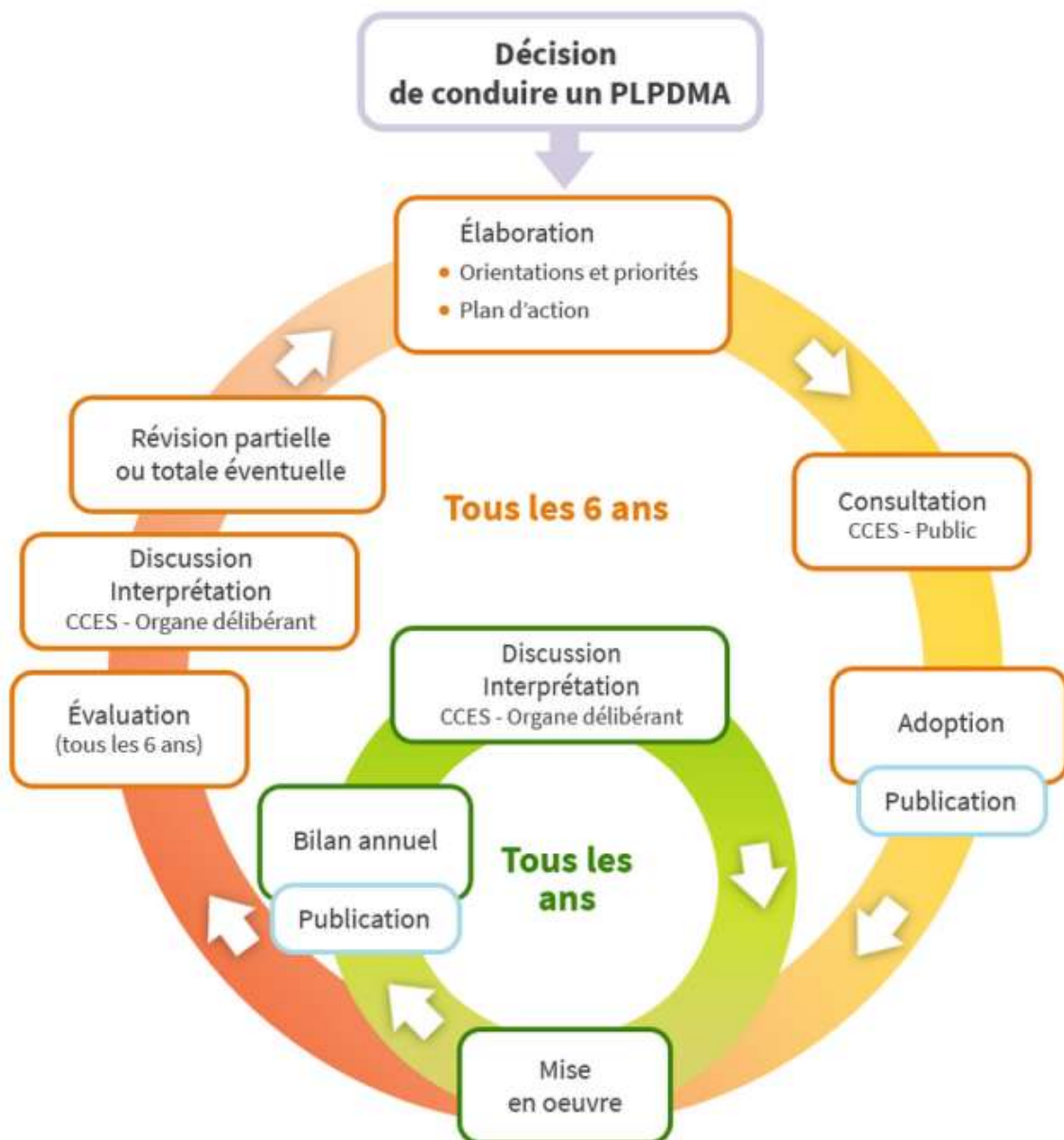
- Constituer une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) ;
- Etablir un état des lieux qui :
 - a) Recense l'ensemble des acteurs concernés ;
 - b) Identifie les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits et, si l'information est disponible, les acteurs qui en sont à l'origine ;
 - c) Rappelle, le cas échéant, les mesures menées en faveur de la prévention des déchets ménagers et assimilés ;
 - d) Décrit les évolutions prévisibles des types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits, le cas échéant selon leur origine, en l'absence de mesures nouvelles.
- Définir les objectifs de réduction des DMA ;
- Définir les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, avec :
 - a) L'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent ;
 - b) La description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires ;
 - c) L'établissement d'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre ;
- Définir les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme.

La CCES émet un avis sur le projet de PLPDMA avant que celui-ci soit arrêté par l'exécutif. Avant son adoption définitive, le programme est mis à disposition du public pendant 21 jours minimum pour recueillir des avis.

Une fois adopté par l'exécutif, le projet doit être transmis à l'ADEME et au Préfet.

Le PLPDMA doit faire l'objet d'un bilan annuel et doit être révisé tous les 6 ans.

Figure 2 : Cycle d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA



Source : Elaborer et conduire avec succès un PLPDMA, ADEME (2018)

Les déchets concernés par le PLPDMA sont les déchets ménagers et assimilés (DMA) qui se composent des ordures ménagères résiduelles, des déchets ménagers collectés séparément (collectes sélectives multimatériaux, biodéchets des ménages et des collectivités), les déchets des activités économiques collectés par le service public et les déchets collectés en déchèterie.

3) Présentation de la Communauté de Communes des 7 Vallées

La Communauté de Communes des 7 Vallées résulte de la fusion en 2014 de la Communauté de Communes de l'Hesdinois, de la Communauté de Communes de la Canche Ternoise et celle du Val de Canche et d'Authie. Composée aujourd'hui de 66 communes, la CC7V exerce les compétences de collecte et traitement des déchets ménagers du territoire. La compétence traitement a été transférée au Syndicat Mixte de Traitement et de Tri (SMTT) de Beaurainville.

La Communauté de Communes des 7 Vallées est située dans le département du Pas-de-Calais et la région Hauts-de-France. Le périmètre de la CC7V comprend 66 communes sur une superficie de 497,30 km².

Figure 3 : Carte de la Communauté de Communes des 7 Vallées



La collectivité regroupe au total une population de 29 602 habitants selon les dernières données de l'INSEE (2019). La population est en très légère diminution depuis plusieurs années (-0,4% entre 2014 et 2019).

3.1 Les compétences de la Communauté de Communes des 7 Vallées

La Communauté de Communes des 7 Vallées dispose de plusieurs compétences pour améliorer le quotidien et rendre le territoire attractif :

Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action Sociale d'intérêt communautaire
- Création, développement et suivi d'actions pour la petite enfance
- Santé
- Assainissement

Compétences facultatives :

- Actions culturelles et sportives
- Communications électroniques

Autres compétences :

- Lutte contre les inondations, le ruissellement et l'érosion des sols
- Entretien du fleuve côtier Canche et de ses affluents
- Etude, construction et entretien de nouvelles casernes de gendarmerie

3.2 Taille des communes

Le tableau ci-dessous présente le nombre de communes par taille :

Figure 4 : Tableau de la taille des communes de la CC7V

Taille de la commune	Population municipale totale (INSEE 2019)		Nombre de communes	
	En nb.	En %	En nb.	En %
De 0 à 500 habitants	11 237	37,9 %	51	77,2 %
De 501 à 1 000 habitants	6 046	20,4 %	9	13,6 %
De 1 001 à 2 000 habitants	5 636	19 %	4	6,1 %
De 2 001 à 5 000 habitants	6 683	22,7 %	2	3,1 %
Total	29 602	100 %	66	100 %

Source : Etude d'optimisation des déchets Rapport phase 1

75% des communes sont constituées de moins de 500 habitants et 90% sont constituées de moins de 1000 habitants.

Il existe 6 villages de plus de 1000 habitants qui regroupent presque 42 % de la population. De plus, on constate 2 bourgs sur le territoire regroupant 22,6 % de la population :

- Beaurainville avec 2 089 habitants
- Hesdin-la-forêt avec 4 594 habitants

3.3 Typologie des habitats

Les données relatives à l'occupation des logements, et aux types de logements sont présentées ci-dessous :

Figure 5 : Tableau de l'occupation des logements

Territoire de la CC7V	(INSEE 2019)		Moyenne France
	En nb.	En %	En %
Nb de résidences principales	12 581	81 %	82 %
Nb de résidences secondaires	1 488	9,6 %	10 %
Nb de logements vacants	1 464	9,4 %	8 %
Nb de logements	15 533		
Nb de maisons	14 109	90,8 %	42 %

Territoire de la CC7V	(INSEE 2019)		Moyenne France
	En nb.	En %	En %
Nb d'appartements	885	5,7 %	56 %

Source : Etude d'optimisation des déchets Rapport phase 1

L'utilisation des logements sur le territoire est proche de la moyenne nationale, on y retrouve cependant plus de logements vacants. A l'échelle du territoire, une grande majorité des logements sont individuels (90,8 %).

3.4 Les ménages

La répartition des ménages sur le territoire est présentée dans le tableau ci-dessous :

Figure 6 : Tableau de la composition des ménages

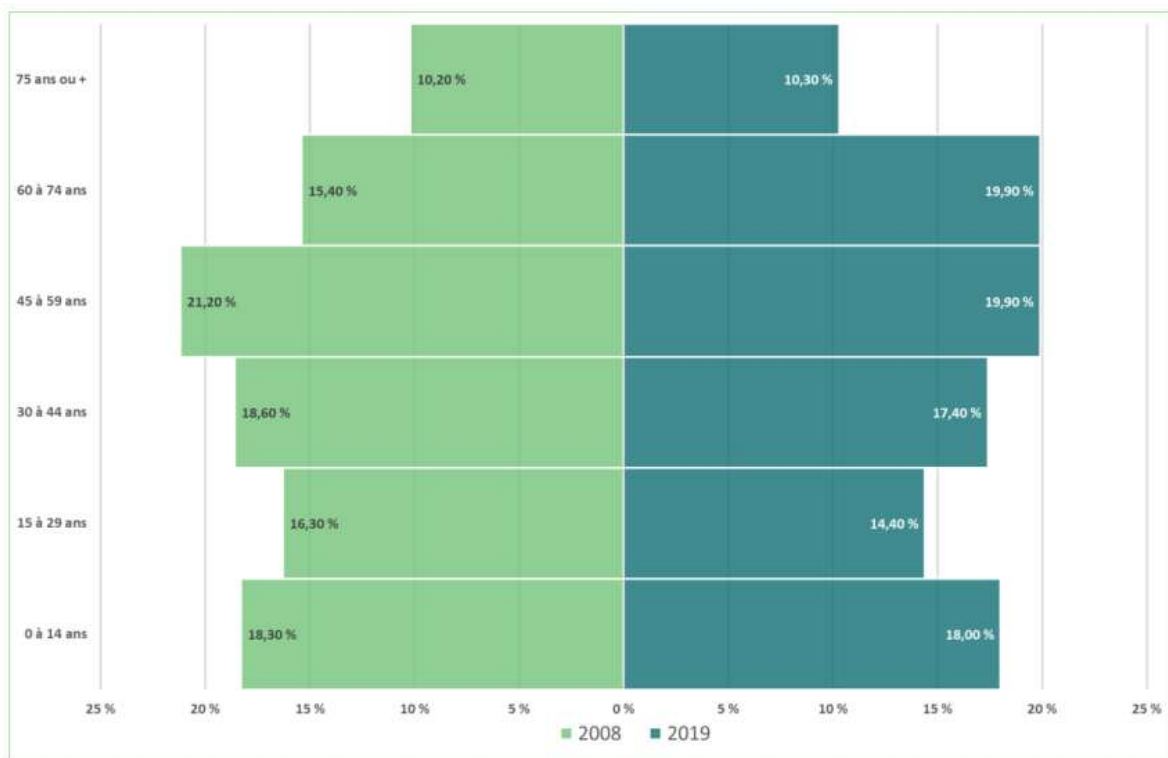
Territoire CC7V	Nombre de ménages	Composition des ménages					
		1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers. Et +
TOTAL	12 577	3 859	4 691	1 761	1 440	603	222
	100 %	30,7 %	37,3 %	14 %	11,4 %	4,8 %	1,8 %
Moyenne France	-	37 %	34 %	11 %	12 %	4 %	2 %

Source : Etude d'optimisation du service déchets Rapport phase 1

Le territoire compte environ 12 577 ménages, deux tiers des ménages sont composés de 1 à 2 personnes. La composition moyenne des ménages est de 2,3 personnes.

Les ménages d'une personne représentent 30,7% de la population et plus de 50% de la population vit en ménage de 2 ou 3 personnes. Uniquement 1,8% de la population vit à 6 personnes et plus.

Figure 7 : Pyramide des âges de la Communauté de Communes des 7 Vallées



Source : Etude d'optimisation du service déchets Rapport phase 1

Plus de 50% de la population du territoire a moins de 44 ans. L'évolution de la population est quasi similaire entre 2008 et 2019 pour la CC7V.

3.5 Les « non-ménages » et l'activité économique

Le tableau ci-dessous détaille les établissements par taille et par activité :

Figure 8 : Tableau des établissements par taille et par activité

Territoire de la CC7V	Total	%	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés et plus
Agriculture, sylviculture et pêche	166	17,4 %	18	146	2	0	0
Industrie	93	9,7 %	3	60	9	14	7
Construction	109	11,4 %	7	93	5	2	2
Commerce, transports, service divers	396	41,5 %	41	302	32	17	4
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	191	20 %	4	138	21	16	12
TOTAL	955	100 %	73	739	69	49	25

Source : Etude d'optimisation du service déchets Rapport phase 1

Sur le territoire, la majorité des établissements non-ménages avec salariés sont des petites structures de moins de 10 salariés. Les établissements présents sur le territoire ont principalement pour activité le commerce/transports/service (environ 40%), suivi par les administrations publiques (20%).

Parmi ces établissements, quelques établissements de tourisms sont présents :

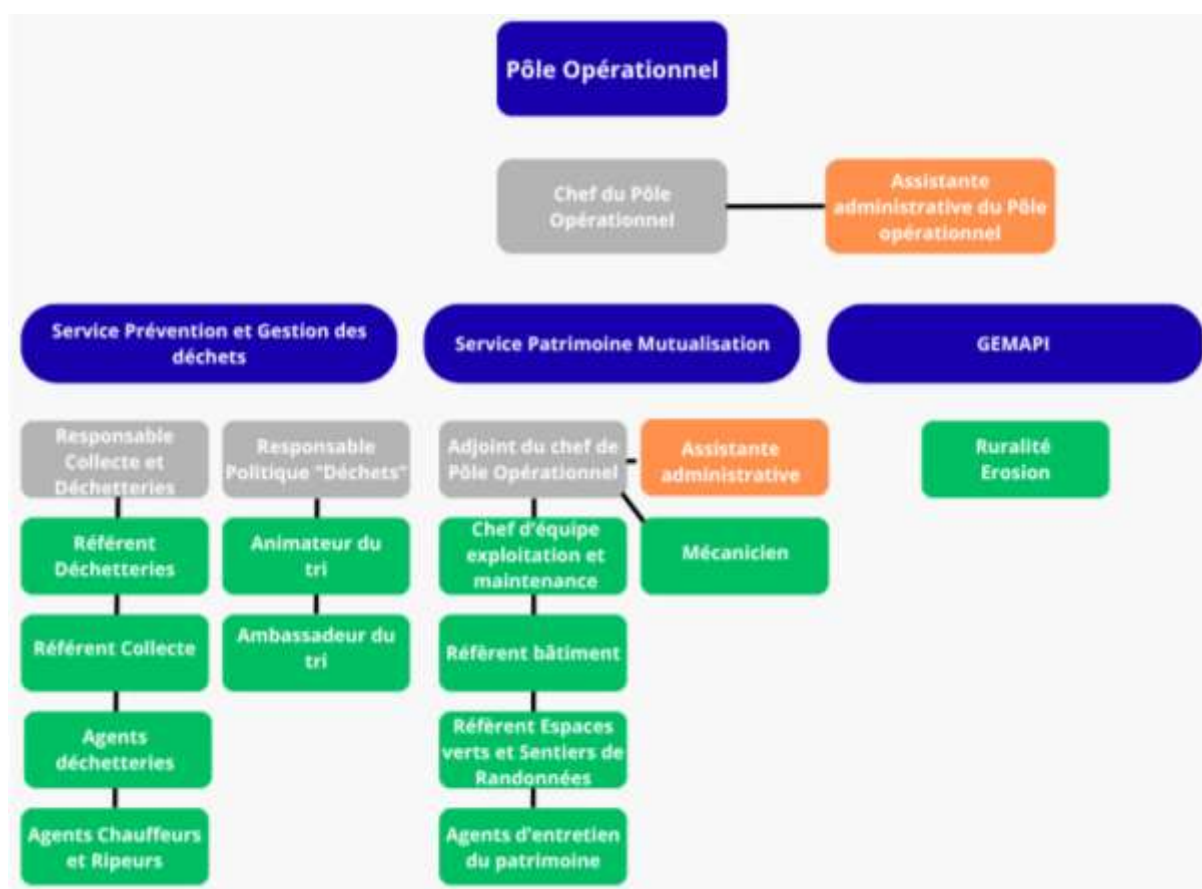
- 4 Hôtels ;
- 9 campings ;

Ces établissements comportent un total de 46 chambres et 1124 emplacements de campings. Le territoire est donc peu touristique.

4) Le service public de Prévention et de gestion des déchets

4.1 Organigramme

Figure 9 : Organigramme de la Communauté de Communes des 7 Vallées



Source : Communauté de Communes des 7 Vallées

4.2 Organisation de la collecte et du traitement des DMA

Les principaux flux collectés sont les ordures ménagères résiduelles (OMR), le tri sélectif, le verre, les déchets d'activités économiques (DAE). La Communauté de Communes des 7 Vallées collecte également les biodéchets des professionnels.

Figure 10 : Tableau organisation de la collecte

Flux	Pré-collecte	Collecte	Fréquence	Traitement
OMR	Bacs	PAP	C0,5	Incinération et stockage
Tri sélectif	Bacs et colonnes aériennes	PAP, PAV	C0,5	Tri, valorisation matière
Verre	Colonnes aériennes	PAV		Tri, valorisation matière
Biodéchets	Bacs	PAP (professionnels), PAV	C1	Compost

4.3 Les Déchetteries

La Communauté de Communes des 7 Vallées dispose de 2 déchetteries sur son territoire :

- Beaurainville
- Marconnelle

Figure 11 : Carte des déchetteries du territoire



Source : Etude d'optimisation du service déchets Rapport Phase 1

Les déchetteries sont ouvertes au public mais également aux professionnels du territoire sans contrôle d'accès.

Sont acceptés les déchets ménagers suivants :

- Papiers,
- Livres,
- Cartons,
- Encombrants,
- Végétaux,
- Gravats et inerte,
- Bois,
- Electroménager,
- Ferrailles et métaux non ferreux,
- Verre,
- Bouteilles plastiques,

- Huiles minérales usagées, huiles végétales usagées,
- Piles et batteries
- Radiographies,
- Déchets ménagers spéciaux,
- Textiles et chaussures
- Les PMCB (déchets du Bâtiment)

Ce service est gratuit pour les volumes ne dépassant pas 2m3 et/ou 1,5 tonne par passage avec un véhicule léger et avec une limite de 25 passages par an. En cas de dépassement et pour les professionnels, le service est facturé sur la totalité des déchets déposés en déchetterie.

Figure 12 : Tarif en déchetterie

Type de déchets	Déchets Verts	Encombrants	Gravats	Refus de triés et déchets mélangés
Volume	Tonne	Tonne	Tonne	Tonne
Prix en TTC	50€	182€	25€	200€

4.4 Production des DMA par flux

Figure 14 : Tonnages collectés en 2021

Flux	Tonnages 2021 collectés	
	Tonnes	%
OMR	8 394	37,7 %
Collecte Sélective	1 748	7,8 %
Verre	1 603	7,1 %
Déchetteries	10 545	47,3 %
Total OMA	11 745	52,7 %
Total DMA	22 290	100 %

Les principaux gisements sont les déchetteries (47,3%) et les ordures ménagères résiduelles (37,7%). Le tri sélectif ne représente que 15% des tonnages totaux du territoire.

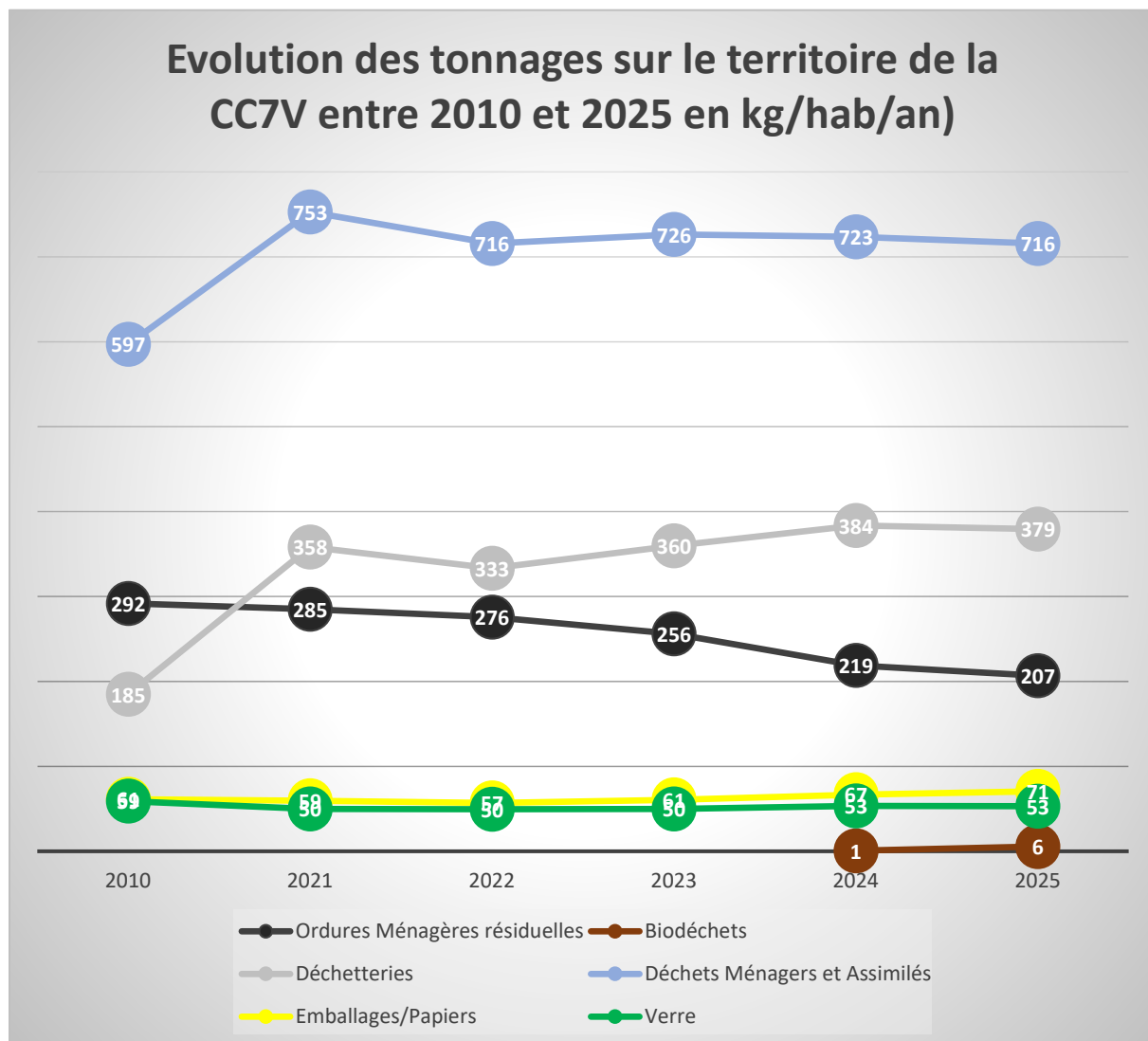
Figure 15 : Quantité de déchets collectée à l'habitant

Flux	Ratios collectés en 2021 CC7V	France 2020	Hauts-de-France 2021
OMR	279 kg/hab/an	214 kg/hab/an	225 kg/hab/an
Collecte Sélective	58 kg/hab/an	52 kg/hab/an	61 kg/hab/an
Verre	50 kg/hab/an	40 kg/hab/an	37 kg/hab/an
Déchetteries	350 kg/hab/an	202 kg/hab/an	180 kg/hab/an
Total OMA	387 kg/hab/an	306 kg/hab/an	323 kg/hab/an
Total DMA	737 kg/hab/an	508 kg/hab/an	503 kg/hab/an

Source : Etude d'optimisation des déchets Rapport phase 1

Les ratios de collectes des OMA et DMA de la Communauté de Communes des 7 Vallées sont nettement supérieures au niveau national ou régional. Les ratios de collectes sélectives et du verre sont supérieurs aux performances nationales et régionales. Pour les déchetteries, les ratios collectés sont 1,7 fois supérieurs à la moyenne nationale.

Figure 16 : Evolution des tonnages



Source : Etude d'optimisation des déchets Rapport phase 1

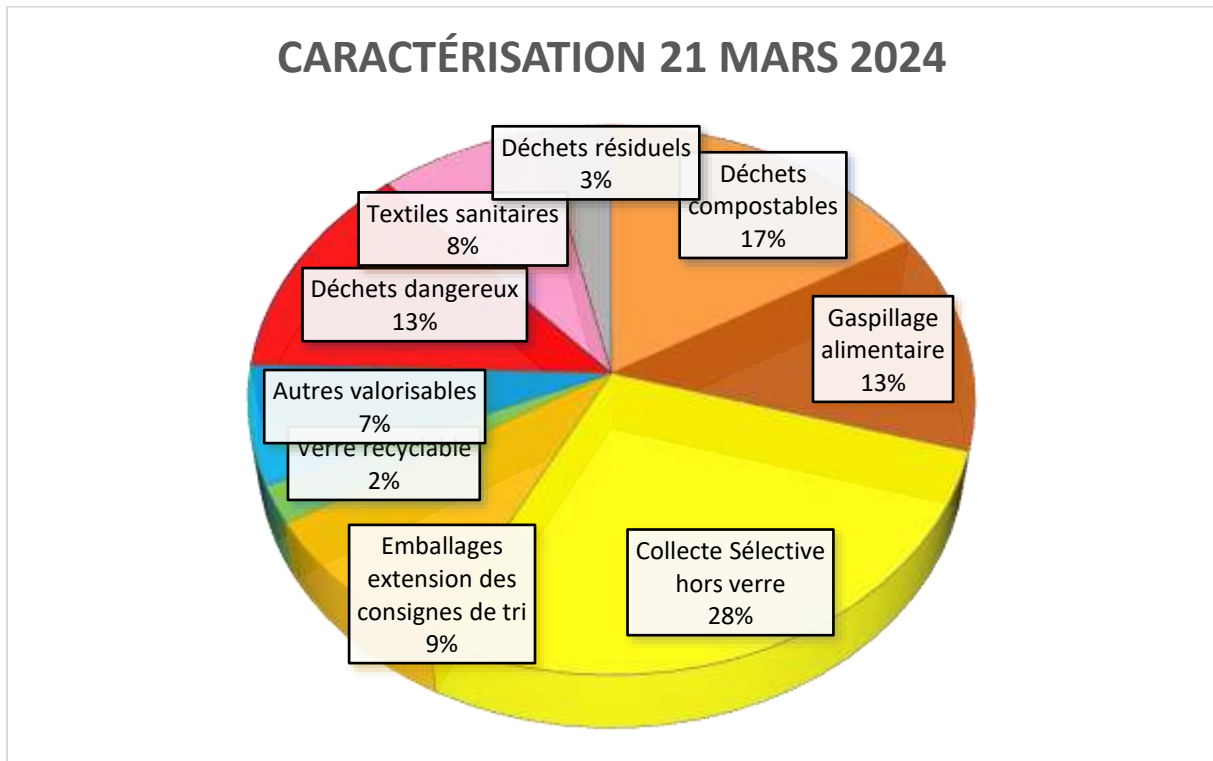
La production de déchets ménagers et assimilés est relativement stable entre 2021 et 2025. On observe une dynamique de diminution des tonnages en ordures ménagères résiduelles.

A l'inverse, les apports en déchetterie ont augmenté depuis 2010.

Les tonnages collectés pour le verre sont stables depuis 2010, comme pour les emballages malgré l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023.

4.5 Caractérisation des OM

Figure 17 : Caractérisation



Source : Etude d'optimisation des déchets Rapport phase 1

Les constats sont les suivants :

- Un gisement important de déchets recyclables est encore présent dans les OMR, soit 94,35 kg/an/hab
- Un gisement important de biodéchets est présent dans les OMR, soit 76,5 kg/hab/an
- Le reste des OMR peut encore être réduit via d'autres formes de valorisation : ré usage, seconde main...

5) Les actions de prévention :

Année 2023 :

- Plan de communication sur le tri des déchets
- Mise en place des Points d'apport volontaire
- Essai : Opération de distribution de composteurs
- Mise en place des Extensions de consigne de tri

Année 2024 :

- Plan de communication sur le tri des déchets
- Arrêt de la collecte du verre en porte-à-porte
- Collecte des biodéchets
- Mise en place d'une nouvelle redevance spéciale
- Mise en place de la collecte des biodéchets des professionnels
- Opération de distribution de composteurs
- Réduction de la fréquence de passage des OMR
- Organisations de réunions publiques
- Animations scolaires

Année 2025 :

- Plan de communication sur le tri des déchets
- Mise en place des abri-bacs biodéchets
- Validation d'un règlement de collecte et des déchetteries
- Lancement de la distribution des bacs à ordures ménagères
- Achat d'un camion de collecte des biodéchets
- Animations scolaires

6) Synthèse du diagnostic AFOM

L'analyse des données issues de l'état des lieux permet d'aboutir à la matrice Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Des ratios élevés d'OMR avec des quantités de recyclables et de biodéchets encore importantes dans les poubelles : une vraie marge de manœuvre pour réduire la production d'OMR ; • De bonnes alternatives de tri pour les usagers (mise en place de colonnes pour le verre et le tri) • Création du service Prévention des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Des modes de collecte hétérogènes pour les OMR (bacs, sacs) ; • Des coûts d'investissements élevés pour la mise en place du tri à la source des biodéchets
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Prise de conscience nationale des problèmes environnementaux ; • Dynamisme des habitants de façon nationale, régionale et aussi sur le territoire • Réglementation récente 	<ul style="list-style-type: none"> • Une hausse de la TGAP dans les prochaines années ; • Nécessité d'un portage politique fort dans le cas de la mise en place d'une TI

7) Objectifs pour 2030

D'ici à 2030, l'objectif de la Communauté de Communes des 7 Vallées est de réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés conformément aux exigences réglementaires. L'objectif est donc de passer à 502 kg/hab/an. Les élus de la Communauté de Communes des 7 Vallées ont décidé d'aller encore plus loin en fixant un objectif ambitieux de 434 kg/hab/an lors de l'étude d'optimisation des déchets.

8) Les actions et leur planning prévisionnel de mise en œuvre

Action	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Moyens humains	Coût
Trier les déchets au sein des bâtiments de la CC7V							++	€€
Développer et renforcer la politique de consommation écoresponsable de papier bureautique							+	€
Mettre en place progressivement la tarification incitative							+++	€€€
Mettre en place ou s'appuyer sur la redevance spéciale							+++	€€€
Favoriser la gestion domestique des biodéchets des ménages							+++	€€€
Développer le compostage partagé et le compostage en établissement							++	€€
Aide à l'achat de broyeurs à végétaux et kit mulching							++	€€
Mise en place de zone de broyage des déchets verts							++	€€€
Lutte contre le gaspillage alimentaire							+	€
Développer les zones de réemploi en déchetterie							+	€€

Création d'un Repair Café							++	€
Promouvoir la consigne							+	€
Organiser des visites au centre de tri de Beaurainville							++	€
Promouvoir le Stop pub / Oui pub							++	€
Famille Zéro Déchet							+	€
Sensibiliser les scolaires							++	€

9) Les actions

Axe 1 :	Être exemplaire en matière de prévention des déchets
Action 1 :	Trier les déchets au sein des bâtiments de la Communauté de Communes des 7 Vallées
Enjeux de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer le tri sur l'ensemble des sites de la Communauté de Communes des 7 Vallées
Contexte	La Communauté de Communes dispose d'un nombre important de bâtiments pouvant accueillir du public et nécessitant la mise en place d'informations sur le tri.
Descriptif de l'action	<p>Afin d'être exemplaire en matière de prévention et de réduction des déchets, la Communauté de Communes souhaite améliorer le tri via la communication, l'animation et l'achat de contenants permettant la mise en place du tri sur chaque site.</p> <p>La réalisation d'un diagnostic détaillé est une base indispensable à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action efficace, ciblant les enjeux prioritaires.</p>
Public cible	Agents / Elus
Pilote de l'action	Communauté de Communes des 7 Vallées
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Réduire les quantités de déchets produits par les administrations publiques Nombre de contenant permettant le tri des poubelles
Impact sur la réduction des déchets (1 = Faible ; 3 = Fort)	1
Score d'acceptabilité habitants (1 = Faible ; 3 = Fort)	2,92
Score d'acceptabilité	2,875

CCES (1=Faible ; 3=Fort)	
---	--

Axe 1 :	Être exemplaire en matière de prévention des déchets
Action 2 :	Développer et renforcer la politique de consommation éco-responsable de papier bureautique et de dématérialisation des procédures
Enjeux de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la consommation de papier de bureau de la collectivité territoriale et des administrations publiques du territoire d'au moins 30 %. • Renforcer le processus de consommation rationnelle et éco-responsable de papier bureautique. • Poursuivre la dématérialisation des procédures administratives destinées aux usagers et celles liées au fonctionnement interne de la collectivité.
Contexte :	<p>Le papier est le premier consommable de bureau : il représente les ¾ du tonnage des déchets produits dans les activités de bureau.</p> <p>Chaque agent consomme 70 à 85 kg de papier par an, environ trois ramettes/mois.</p>
Descriptif de l'action	<p>Établir un diagnostic de la quantité de déchets papier produits à l'échelle d'un service, d'un site, d'une organisation, d'un secteur. Estimer le coût complet des déchets pour la collectivité ;</p> <p>Effectuer un suivi précis de la consommation de ramettes</p> <p>Développer et renforcer la politique de consommation écoresponsable de papier bureautique et de dématérialisation des procédures en assurant un suivi des compteurs des photocopieurs</p> <p>Sensibiliser, voire former les agents à l'utilisation rationnelle du papier et aux fonctionnalités des imprimantes</p>
Public cible	Agents
Pilote de l'action	Communauté de Communes des 7 Vallées

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi précis de la consommation de ramettes
Impact sur la réduction des déchets (1 = Faible ; 3 = Fort)	1
Score d'acceptabilité habitants (1 = Faible ; 3 = Fort)	2,66
Score d'acceptabilité CCES (1=Faible ; 3=Fort)	2,35

Axe 2 :	Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention
Action 3 :	Mettre en place progressivement la tarification incitative
Enjeux de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Réduire la quantité de déchets ménagers et assimilés
Contexte	La Communauté de Communes des 7 Vallées a produit 6 443 Tonnes d'Ordures ménagères en 2024. Des caractérisations effectuées en 2024 montrent que près de 80% de ces déchets sont valorisables.
Descriptif de l'action	La tarification incitative (TI) consiste à faire payer à l'utilisateur le service de gestion des déchets selon la quantité produite. Elle peut prendre la forme d'une taxe incitative (TEOMi) ou d'une redevance incitative (REOMi). La tarification peut varier en fonction du volume ou du poids de déchets collectés, ou du nombre d'enlèvements des bacs.
Public cible	Habitants du territoire
Pilote de l'action	Communauté de Communes des 7 Vallées
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Quantité de DMA collectés et évolution par rapport à 2010 et à l'année de référence du PLPDMA
Impact sur la réduction des déchets (1 = Faible ; 3 = Fort)	3
Score d'acceptabilité habitants (1 = Faible ; 3 = Fort)	1,92
Score d'acceptabilité CCES	2,1

(1=Faible ; 3=Fort)	
--------------------------------	--

Axe 2 :	Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention
Action 4 :	Mettre en place ou s'appuyer sur la redevance spéciale
Enjeux de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabiliser les professionnels quant à la production et à la gestion de leurs déchets, c'est-à-dire les inciter à en réduire les quantités et la nocivité, et à bien les trier à la source en vue de leur collecte séparée et de leur valorisation. • Éviter de faire payer la gestion des déchets non-ménagers par les ménages.
Contexte	La Communauté de Communes des 7 vallées disposait depuis 2017 d'une redevance spéciale pour les structures produisant plus de 1320L de déchets ménagers par semaine. En 2024, cette redevance spéciale a été élargie aux biodéchets et au tri sélectif et concerne désormais les structures produisant plus de 360L de déchets ménagers par semaine.
Descriptif de l'action	La redevance spéciale (RS) consiste à faire payer aux producteurs de déchets non ménagers le service public de gestion de leurs déchets effectués par la collectivité ou par son prestataire en fonction du service rendu.
Public cible	Les usagers non-ménagers du territoire
Pilote de l'action	Communauté de Communes des 7 Vallées
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des quantités de DMA et d'OMR • Evolution des quantités de déchets non ménagers dans les DMA
Impact sur la réduction des déchets (1 = Faible ; 3 = Fort)	3
Score d'acceptabilité habitants (1 =	2,41

Faible ; 3 = Fort)	
Score d'acceptabilité CCES (1=Faible ; 3=Fort)	2,31

Axe 3 :	Eviter les déchets verts et gérer les biodéchets localement
Action 5 :	Favoriser la gestion domestique des biodéchets des ménages
Enjeux de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Les biodéchets représentent 1/3 des ordures ménagères. La gestion domestique des biodéchets doit permettre de réduire la quantité d'OMr.
Contexte	La Communauté de Communes des 7 Vallées met à disposition des composteurs à l'issue d'une formation d'une heure. La Communauté de Communes des 7 Vallées a mis à disposition plus de 2 000 composteurs depuis 2023.
Descriptif de l'action	<p>Promouvoir les différentes techniques de compostage et de gestion des biodéchets, avec la mise à disposition de composteurs.</p> <p>Organiser des formations avec les habitants de la Communauté de Communes des 7 Vallées</p>
Public cible	Les habitants du territoire
Pilote de l'action	Communauté de Communes des 7 Vallées
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Evolution des quantités de DMA et d'OMr Présence des biodéchets dans les OMr
Impact sur la réduction des déchets (1 = Faible ; 3 = Fort)	3
Score d'acceptabilité habitants (1 = Faible ; 3 = Fort)	2,65
Score d'acceptabilité CCES (1=Faible ; 3=Fort)	2,75

Axe 3 :	Eviter les déchets verts et gérer les biodéchets localement
Action 6 :	Développer le compostage partagé et le compostage en établissement
Enjeux de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Les biodéchets représentent 1/3 des ordures ménagères. La gestion domestique des biodéchets doit permettre de réduire la quantité d'OMr.
Contexte	<p>Proposer des solutions de gestion de proximité efficaces et peu onéreuses aux foyers ne disposant pas de jardin ou ne souhaitant pas gérer leur propre compostage afin de développer le tri à la source des biodéchets.</p> <p>Privilégier le principe de proximité dans la gestion des biodéchets, éviter de développer des collectes supplémentaires, limiter les coûts pour la collectivité.</p>
Descriptif de l'action	Le compostage partagé est géré par plusieurs personnes/foyers, sur un lieu public ou collectif (pied d'immeuble, espace d'un quartier ou d'un lotissement...). Les participants assurent la collecte et le transport de leurs déchets jusqu'au site de compostage, et participent aussi souvent aux manipulations du compostage.
Public cible	Les habitants du territoire / Communes du territoire
Pilote de l'action	Communauté de Communes des 7 Vallées
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Evolution des quantités de biodéchets dans les DMA et d'OMr Généraliser l'installation de sites de compostage partagés et de compostage en établissement
Impact sur la réduction des déchets (1 = Faible ; 3 = Fort)	3
Score d'acceptabilité habitants (1 =	2,57

Faible ; 3 = Fort)	
Score d'acceptabilité CCES (1=Faible ; 3=Fort)	1,85

Axe 3 :	Eviter les déchets verts et gérer les biodéchets localement
Action 7 :	Aide à l'achat de broyeurs à végétaux et kit mulching
Enjeux de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire le tonnage des déchets verts
Contexte :	La Communauté de Communes des 7 Vallées dispose de 2 déchetteries sur son territoire. Les deux déchetteries ont collecté près de 4 346 tonnes en 2024 soit une augmentation de 60% depuis 2010.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'achat de broyeurs • Aide à l'achat de tondeuses mulching ou de robot de tonte • Aide à l'achat de kits mulching
Public cible	Les habitants du territoire
Pilote de l'action	Communauté de Communes des 7 Vallées
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des quantités de déchets verts dans les déchetteries • Montant d'aide budgété
Impact sur la réduction des déchets (1 = Faible ; 3 = Fort)	2
Score d'acceptabilité habitants (1 = Faible ; 3 = Fort)	2,4
Score d'acceptabilité CCES (1=Faible ; 3=Fort)	2,48

Axe 3 :	Eviter les déchets verts et gérer les biodéchets localement
Action 8 :	Mise en place de zone de broyage des déchets verts
Enjeux de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire le tonnage des déchets verts
Contexte :	La Communauté de Communes des 7 Vallées dispose de 2 déchetteries sur son territoire. Les deux déchetteries ont collecté près de 4 346 tonnes en 2024 soit une augmentation de 60% depuis 2010.
Descriptif de l'action	Mise en place de zone de broyage dans les communes permettant aux habitants de déposer des déchets verts et de récupérer du broyat
Public cible	Les habitants du territoire
Pilote de l'action	Communauté de Communes des 7 Vallées
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des quantités de déchets vert dans les déchetteries • Nombre de zone de broyage
Impact sur la réduction des déchets (1 = Faible ; 3 = Fort)	3
Score d'acceptabilité habitants (1 = Faible ; 3 = Fort)	2,68
Score d'acceptabilité CCES (1=Faible ; 3=Fort)	2,72

Axe 3 :	Eviter les déchets verts et gérer les biodéchets localement
Action 9 :	Lutte contre le gaspillage alimentaire
Enjeux de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire le gaspillage alimentaire au sein des biodéchets.
Contexte	En France, 10 millions de tonnes de nourriture encore consommable sont jetées chaque année dont une part importante dans les ordures ménagères résiduelles
Descriptif de l'action	Réaliser des animations avec le public scolaire pour les sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire Sensibiliser les commerçants et artisans du territoire
Public cible	Les commerçants / Scolaires du territoire
Pilote de l'action	Communauté de Communes des 7 Vallées
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des quantités de biodéchets dans les ordures ménagères • Réduction des Ordures ménagères
Impact sur la réduction des déchets (1 = Faible ; 3 = Fort)	1
Score d'acceptabilité habitants (0 = Faible ; 3 = Fort)	2,86
Score d'acceptabilité CCES (1=Faible ; 3=Fort)	2,75

Axe 3 :	Eviter les déchets verts et gérer les biodéchets localement
Action 10 :	Promotion du tri des déchets verts dans les cimetières
Enjeux de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
Contexte	Aujourd'hui, la plupart des cimetières sont collectés sans distinction avec les collectes OMr.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les communes volontaires • Réaliser une réunion d'information avec les agents communaux et les former au compostage • Aider à la mise en place des points de compostage
Public cible	Les habitants du territoire
Pilote de l'action	Communauté de Communes des 7 Vallées
Partenaires	Les communes de la CC7V
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des quantités de biodéchets dans les ordures ménagères • Réduction des Ordures ménagères
Impact sur la réduction des déchets (1 = Faible ; 3 = Fort)	2
Score d'acceptabilité habitants (1 = Faible ; 3 = Fort)	ND
Score d'acceptabilité CCES (1=Faible ; 3=Fort)	2,75

Axe 4 :	Augmenter la durée de vie des produits
Action 11 :	Développer les zones de réemploi en déchetterie
Enjeux de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer les tonnages de déchets en déchetterie et augmenter la durée de vie des produits
Contexte :	<p>La Communauté de Communes des 7 Vallées a collecté en 2024 12 782 Tonnes sur les déchetteries de Marconnelle et Beaurainville.</p> <p>Afin d'offrir une seconde vie aux objets, la Communauté de Communes des 7 Vallées a conventionné avec la Maison Accueil Solidarité afin de créer et animer les zones de réemploi.</p>
Descriptif de l'action	Mise en place et animation d'une zone de réemploi dans chaque déchetterie permettant aux usagers de déposer les objets pouvant être réutilisés
Public cible	Les habitants du territoire
Pilote de l'action	Communauté de Communes des 7 Vallées
Partenaires	MAS
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Tonnage évité en déchetterie grâce aux zones de réemploi • Nombre d'animation réalisé
Impact sur la réduction des déchets (1 = Faible ; 3 = Fort)	1
Score d'acceptabilité habitants ((0 = Faible ; 3 = Fort)	2,88
Score d'acceptabilité CCES	2,81

(1=Faible ; 3=Fort)	
--------------------------------	--

Axe 4 :	Augmenter la durée de vie des produits
Action 12 :	Création d'un Repair Café
Enjeux de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer les tonnages de déchets en déchetterie et augmenter la durée de vie des produits
Contexte :	La Communauté de Communes des 7 Vallées a collecté en 2024 12 782 Tonnes sur les déchetteries de Marconnelle et Beaurainville
Descriptif de l'action	<p>Mise en place d'un Repair Café permettant à chaque habitant d'être accompagné dans la cadre de la réparation de ses objets</p> <p>Ce Repair doit offrir la possibilité à chaque habitant de bénéficier d'une solution afin de réparer ses objets avant de les mener à la déchetterie</p>
Public cible	Habitants de la Communauté de Communes des 7 Vallées
Pilote de l'action	Communauté de Communes des 7 Vallées
Partenaires	MAS / CoopNum
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Tonnage de déchets évités • Nombre de Repair Café organisé
Impact sur la réduction des déchets (1 = Faible ; 3 = Fort)	1
Score d'acceptabilité habitants ((0 = Faible ; 3 = Fort)	2,71
Score d'acceptabilité CCES	2,24

(1=Faible ; 3=Fort)	
--------------------------------	--

Axe 4 :	Augmenter la durée de vie des produits
Action 13 :	Promouvoir la consigne
Enjeux de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer les tonnages en tri sélectif et en verre
Contexte :	<p>En 2024, 1965 Tonnes de tri sélectif ont été produits sur la Communauté de Communes des 7 Vallées soit une augmentation de 9% par rapport à 2010.</p> <p>En 2024, 1 571 Tonnes de verres ont été produits sur la Communauté de Communes des 7 Vallées soit une baisse de 10% par rapport à 2010.</p>
Descriptif de l'action	Accompagner les professionnels volontaires via des rencontres et réunions d'information sur la mise en place de la consigne.
Public cible	Les commerces du territoire
Pilote de l'action	Communauté de Communes des 7 Vallées
Partenaires	Citéo
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Tonnage de tri sélectif • Tonnage de verre • Nombre de réunion organisé
Impact sur la réduction des déchets (1 = Faible ; 3 = Fort)	2
Score d'acceptabilité habitants (0 = Faible ; 3 = Fort)	2,53
Score d'acceptabilité CCES	2,66

(1=Faible ; 3=Fort)	
--------------------------------	--

Axe 5 :	Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs actions en faveur de la prévention des déchets
Action 14:	Organiser des visites du centre de tri de Beaurainville
Enjeux de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les habitants du territoire à l'amélioration du geste de tri et à la réduction des déchets
Contexte :	<p>En 2024, 1965 Tonnes de tri sélectif ont été produits sur la Communauté de Communes des 7 Vallées.</p> <p>La compétence traitement a été transférée au Syndicat Mixte de Traitement et de Tri de Beaurainville</p>
Descriptif de l'action	Organiser des visites du centre de tri
Public cible	Les habitants et les scolaires de la Communauté de Communes des 7 Vallées
Pilote de l'action	Communauté de Communes des 7 Vallées
Partenaire	SMTT
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes ayant visité le centre de tri
Impact sur la réduction des déchets (1 = Faible ; 3 = Fort)	2
Score d'acceptabilité habitants (0 = Faible ; 3 = Fort)	2,4
Score d'acceptabilité CCES (1=Faible ; 3=Fort)	2,56

Axe 5	Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs actions en faveur de la prévention des déchets
Action 15 :	Promouvoir le Stop pub
Enjeux de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser sur les impacts environnementaux et les alternatives possibles aux imprimés non sollicités • Multiplier et faciliter l'accès aux points de distribution des Stop pub
Contexte :	La Communauté de Communes des 7 Vallées n'a jamais fait la promotion du Stop Pub
Descriptif de l'action	Faciliter l'accès au Stop pub Favoriser la dématérialisation de la publicité Responsabiliser les acteurs de la chaîne
Public cible	Les habitants du territoire
Pilote de l'action	Communauté de Communes des 7 Vallées
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de « Stop pub » distribués • Nombre de points de distribution
Impact sur la réduction des déchets (1 = Faible ; 3 = Fort)	1
Score d'acceptabilité habitants (1= Faible ; 3 = Fort)	2,55
Score d'acceptabilité CCES (1=Faible ; 3=Fort)	2,16

Axe 5 :	Sensibiliser les actions et favoriser la visibilité de leurs actions en faveur de la prévention des déchets
Action 16 :	Famille Zéro Déchet
Enjeux de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la production de déchet par foyer et sensibiliser les habitants du territoire aux bonnes pratiques
Contexte :	En 2024, 719 kg/an/hab. ont été produits sur la Communauté de Communes des 7 Vallées. L'Etat fixe un objectif de 507 kg/an/hab. pour l'année 2030.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Définir une famille souhaitant s'intégrer à un projet zéro déchets • Réaliser un bilan des déchets du volontaire • Fournir à la famille des outils nécessaires à la réduction des déchets • Communiquer quotidiennement sur les résultats de la famille
Public cible	Les habitants de la Communauté de Communes des 7 Vallées
Pilote de l'action	Communauté de Communes des 7 Vallées
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité de déchets évités sur la période d'expérimentation
Impact sur la réduction des déchets (1 = Faible ; 3 = Fort)	2
Score acceptabilité habitants (0 = Faible ; 3 = Fort)	2,42
Score d'acceptabilité	1,83

CCES (1=Faible ; 3=Fort)	
---	--

Axe 5 :	Sensibiliser les actions et favoriser la visibilité de leurs actions en faveur de la prévention des déchets
Action 17 :	Sensibiliser les scolaires
Enjeux de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les déchets produits et améliorer le tri des déchets
Contexte :	La sensibilisation est fondamentale pour la prévention des déchets : elle inscrit le PLPDMA dans le long terme. La CC7V a déjà mis en place des actions de sensibilisation : participations aux Semaines du développement durable, Semaines Européennes de réduction des déchets, ateliers de réductions, stands d'information, etc...
Descriptif de l'action	Sensibiliser les scolaires du territoire via un cycle de plusieurs animations dans chaque classe
Public cible	Les scolaires de la Communauté de Communes des 7 Vallées
Pilote de l'action	Communauté de Communes des 7 Vallées
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'animations réalisé • Nombre de scolaires ayant suivi une animation
Impact sur la réduction des déchets (1 = Faible ; 3 = Fort)	2
Score d'acceptabilité habitants (1 = Faible ; 3 = Fort)	2,93
Score d'acceptabilité CCES (1=Faible ; 3=Fort)	3

